



# BELGIQUE

**CONSEIL DE SECURITE  
6580ème réunion**

**Les enfants et les conflits armés (S/2011/250)**

**DECLARATION  
DE  
S.E. M. JAN GRAULS  
AMBASSADEUR  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA BELGIQUE  
AUPRES DES NATIONS UNIES**

**EN SA CAPACITE DE PRESIDENT DE LA FORMATION REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE LA  
COMMISSION DE CONSOLIDATION DE LA PAIX**

**12 juillet 2011**

**VERIFIER AU PRONONCE**

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations unies  
One Dag Hammarskjöld Plaza, 885 Second Avenue, 41st Floor, New York, NY 10017  
Tel. 1 (212) 378-6300 - Fax 1 (212) 681-7618  
Email: [newyorkun@diplobel.be](mailto:newyorkun@diplobel.be) - Site web : <http://www.diplomatie.be/newyorkun>

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir organisé cet important événement, qui souligne, une fois de plus, l'importance qu'accorde le Conseil de sécurité – et la communauté internationale dans son ensemble – à la protection des enfants victimes des conflits armés. Au nom de la Belgique, j'aimerais également remercier la représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Radhika Coomaraswamy, pour sa déclaration et son inlassable engagement depuis qu'elle a pris ses fonctions en 2006.

La Belgique salue l'excellent rapport du Secrétaire général que Mme Coomaraswamy nous a présenté et les recommandations pratiques qu'il renferme. Nous accueillons avec enthousiasme l'établissement d'un quatrième critère de prise en compte, à savoir les attaques répétées contre des écoles ou hôpitaux. Cette évolution représente un pas important en matière de renforcement du cadre normatif concernant les Enfants et les conflits armés.

Monsieur le Président,

J'aimerais illustrer le sujet de ce débat par le cas des enfants de la République centrafricaine, sur la base de mon expérience en tant que Président de la Formation Centrafrique de la Commission de consolidation de la Paix.

Le 2 mai dernier, vous m'avez aimablement invité à rendre compte au Groupe de travail sur les Enfants et les conflits armés de ma mission de terrain du 6 au 10 avril, au cours de laquelle j'ai accordé une attention particulière à la problématique des enfants victimes de la violence et des conflits. Depuis, une série de développements se sont produits qui méritent d'être mentionnés. Je voudrais vous donner un bref aperçu de ces développements, tant sur le terrain qu'au niveau de l'accompagnement qu'apportent l'ONU et les autorités nationales.

En ce qui concerne la situation sur l'ensemble du territoire, cinq points :

1. La LRA sévit encore au sud-est du pays, où elle recrute des enfants comme soldats ou esclaves sexuels. Ceux qui parviennent à lui échapper font face à un besoin urgent de soutien psychosocial. Quant aux communautés et groupes de déplacés qui les intègrent, ceux-ci exigent avec la même urgence un soutien humanitaire. Cette problématique demande une réponse à l'échelle régionale.

2. Au nord-ouest du pays, plus de cinq cents enfants ont été démobilisés des rangs de l'Armée populaire pour la restauration de la République et de la démocratie (APRD). Il manque cependant toujours un accompagnement de ces enfants au travers d'un programme de réintégration qui dépasserait le cadre et la durée du projet achevé de DDR.
3. Au nord-est du pays, le Gouvernement a conclu le 12 juin un accord de cessez-le-feu avec la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP). A travers cet accord, qui devrait faciliter l'accès humanitaire, c'est l'une des recommandations du dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République centrafricaine qui se concrétise, recommandation j'avais portée à l'attention du Président de la République à l'occasion de ma dernière visite.
4. Face à l'énormité des défis en matière de protection des enfants, j'ai constaté à Bangui lors de ma dernière visite que le Système onusien manque de moyens et de capacités. Alors que le Conseil s'apprête à inclure les attaques contre les écoles et hôpitaux comme critère de prise en compte, il faut donc rappeler qu'un renforcement du système au niveau des principes ne suffit pas. Nous devons aussi nous assurer que les acteurs de la protection de l'Enfance disposent des moyens et des capacités nécessaires pour mettre en œuvre leurs mandats. Sans cela, l'écart entre les besoins constatés et le soutien apporté ne fera que se creuser dans des pays comme la République centrafricaine, où des attaques contre les écoles et hôpitaux sont bel et bien perpétrées.
5. Enfin, je voudrais souligner l'existence de deux catégories d'enfants victimes des conflits armés qui ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent : les enfants qui sont issus d'un viol, souvent placés au ban de la société, et ceux qui en ont été les témoins. C'est un cas jusqu'à présent oublié en République centrafricaine, mais aussi ailleurs (par exemple à l'Est de la République Démocratique du Congo).

Monsieur le Président,

Après ce tour d'horizon de la situation sur le terrain, permettez-moi d'évoquer quelques évolutions encourageantes de nature plus transversale. Tout d'abord, l'arrivée de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Margaret Vogt, dont je salue la

décision de renforcer l'action de l'ONU en faveur de la protection des enfants.

Son équipe a déjà franchi un premier pas important en relançant les activités du groupe technique interorganisations chargé du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les graves violations commises contre des enfants (Monitoring and Reporting Mechanism, MRM).

Enfin, Monsieur le Président,

Je salue les efforts du Gouvernement centrafricain pour la création d'un Conseil national de protection de l'enfant, et l'encourager à mettre en œuvre les recommandations du dernier Rapport du Secrétaire général sur la situation en Centrafrique, notamment dans le domaine des Enfants et les Conflits armés.

Je vous remercie, Monsieur le Président.